



La certification responsable et engagée

# Proposition n° 2026900\_1

## Renouvellement



## Référentiel National Qualité

Pour l'Organisme :

**3 A DN (3 A DN)**

Siren : 914533922

Réalisée par :

**Nicolas ROHRER**  
Directeur Commercial  
06 22 76 43 15

**evolve**  
1 RUE MARC SEGUIN  
BP 16154 ALIXAN  
26958 VALENCE CEDEX 9

## Sommaire :

1- LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE PROJET .....	3
2- PRESENTATION DE L'ORGANISME.....	4
3- NOS OFFRES DE CERTIFICATION .....	5
4- PROCESSUS DE CERTIFICATION .....	6
5- NOTRE PROPOSITION FINANCIERE .....	7
6- METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE .....	8
7- CONDITIONS PARTICULIERES .....	8
8- TRANSFERT DE VOTRE CERTIFICATION .....	10
9- RENOUVELLEMENT DE VOTRE CERTIFICATION .....	10
10- VISITE DE CONFIRMATION COFRAC .....	10
11- TARIF DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES.....	11
12- ACCEPTATION DE L'OFFRE .....	12

## 1- Les caractéristiques de votre projet

Raison sociale : 3 A DN (3 A DN)  
Adresse : ZAC MONTVRAIN 2 3 RUE JEAN COCTEAU 91540 MENNECY  
Contact : NATHALIE DEBUISNE  
Fonction : DIRIGEANTE SALARIEE  
Téléphone : 0675980763  
Email : CONTACT@3-ADN.COM

### Critères d'audit

Référentiel(s) : **QUALIOPI**

Libellé des activités :  L. 6313-1-1° Actions de formation  
 L. 6313-1-2° Centre de Bilan de Compétence  
 L. 6313-1-3° Prestations d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience : VAE  
 L. 6313-1-4° Centre de Formation des apprentis : CFA

NDA Vérifié : 11910952991

### Sites concernés sous le même NDA :

Nom et adresse du site	AF	CBC	VAE	CFA
3 A DN, ZAC MONTVRAIN 2 3 RUE JEAN COCTEAU 91540 MENNECY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 2- Présentation de l'organisme



La certification responsable et engagée.

Choisir **evolve**, c'est faire le choix de l'expertise métier, de la rigueur d'analyse et de l'impartialité nécessaires à l'établissement d'une certification reconnue.

C'est opter pour un partenaire de confiance sérieux et fiable, à l'écoute et disponible, dont l'objectif est de faire grandir l'activité de ses clients et de contribuer à effectuer une transition vers des pratiques plus responsables et vertueuses.

C'est faire le pari d'une voie alternative en matière de certification, celle de l'économie circulaire et de son corollaire d'actions et d'initiatives concrètes quantifiables et mesurables sur le terrain.

C'est préférer l'ambition de voir différemment et plus loin.

C'est miser sur le développement de l'entreprise autant que celle de l'homme.

C'est choisir un allié inspirant plus qu'un prestataire, aspirer à prendre de la hauteur et à se projeter demain, voir l'esprit grand ouvert et être accompagné par celui qui saura donner de l'élan.

## NOS VALEURS

### L'EXPERTISE

C'est par une parfaite connaissance de la réglementation et des normes en vigueur, et par une expérience éprouvée des métiers de la certification, qu'**evolve** peut revendiquer son expertise en matière d'évaluation Qualité, Sécurité et Environnement.

### L'ENGAGEMENT

C'est animé d'une conviction profonde que les enjeux sociétaux et environnementaux nécessitent un changement de paradigme immédiat qu'**evolve** s'engage dans la voie éthique et responsable de l'économie circulaire et choisit d'incarner une entreprise à mission, respectueuse des hommes, et de leurs écosystèmes.

### L'HUMAIN

C'est en plaçant l'humain au cœur de ses attentions qu'**evolve** réévalue au profit de la bienveillance, de l'intégrité et de l'honnêteté la définition de la relation aux autres, qu'il s'agisse de ses clients, fournisseurs et partenaires ou collaborateurs.

### LA TRANSPARENCE

C'est en donnant une visibilité totale sur ses pratiques et lisibilité claire de son offre, de ses process et de ses prix qu'**evolve** défend l'idée d'une transparence transverse et à l'égard de chaque partie prenante, à chaque étape du processus de certification.

### 3- Nos offres de certification

#### Systèmes de management :

- **ISO 9001 : Systèmes de management de la qualité**

*Vous permettre de démontrer l'aptitude de votre organisme à fournir constamment des produits et des services conformes aux exigences des clients et aux exigences légales et réglementaires applicables ; ainsi qu'à accroître la satisfaction de ses clients par l'application efficace du système*

- **ISO 14001 : Systèmes de management environnemental**

*Donner à votre organisme la possibilité de gérer vos responsabilités environnementales d'une manière systématique pour contribuer au pilier environnemental du développement durable.*

- **ISO 45001 : Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail**

*Permettre à votre organisme de se procurer des lieux de travail sûrs et sains, par la prévention des traumatismes et pathologies liés au travail et par l'amélioration proactive de leur performance en S&ST.*

- **ISO 50001 : Systèmes de management de l'énergie (SMÉ)**

*Vous donnez la possibilité de parvenir, par une démarche méthodique, à l'amélioration continue de la performance énergétique et du SMÉ de votre organisme.*

- **ISO 20121 : Systèmes de management de l'évènementiel pour un développement durable**

*Vous donnez la possibilité d'inscrire vos événements, quels que soient leurs types ou leurs tailles, dans une logique de développement durable.*

#### Certification de services :

- **QUALIOPI : La certification des organismes concourant au développement des compétences**

*Certification qui atteste de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences. Elle donne accès aux fonds publics ou mutualisés depuis le 1er janvier 2022.*

#### En évaluation de conformité :

- **XP X30-901 : Système de management de projet d'économie circulaire**

*Aider votre organisme à mettre en œuvre un système de management de projet d'économie circulaire.*

- **ISO 26000 : Mise en œuvre d'une démarche RSE**

*Évaluer l'engagement de votre organisme en faveur du développement durable ainsi que sa performance globale.*

## 4- Processus de certification



## 5- Notre proposition financière

Les déplacements & hébergements sont compris dans un forfait pour une plus grande transparence.

### Honoraires sur 3 ans

	Activité	Quantité (jr)	Montant H.T.
Année 1	<b>Certification initiale / Renouvellement</b>		
	Audit sur site	1,00	1 075,00 €
	Forfait frais de mission année 1		65,00 €
<b>Total à régler année 1</b>	Avec forfait frais de mission	1,00	1 140,00 €
Année 2	<b>Audit de surveillance entre le 14 ème et 22 ème mois</b>		
	Audit à distance (ou sur site)	0,50	600,00 €
	Forfait frais de mission année 2 uniquement si audit en présentiel		65,00 €
<b>Total à régler année 2</b>	Audit à distance	0,50	600,00 €
<b>Total général 1+2 (frais de certification inclus) avec frais de mission :</b>		1,50	<b>1 740,00 €</b>

Ce forfait « frais de mission » ne comprend pas les trajets pour se rendre sur des chantiers/sites ou les repas de midi lors de journées pleine, si pris en charge par l'auditeur, ils seront donc refacturés au réel en sus selon les conditions suivantes : sur la base de justificatifs (Train, Avion, Taxi / Location de voiture, Hôtel / Restaurant) et sur un montant de 0,72 € H.T / km de voiture.

## 6- Méthodologie mise en œuvre

Les audits réalisés par **evolve** répondent aux exigences des normes suivantes :

- **ISO 17065 : 2012** - Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management
- Des **guides IAF** relatifs au schéma d'accréditation concerné
- à la **RNQ\_DOC\_001\_Procédures de Certification des prestataires concourant au développement des compétences**\_version en vigueur

### Dimensionnement des durées d'audit

Le calcul de la durée d'audit répond à la procédure précitée et dépend notamment du chiffre d'affaires de l'organisme :

Catégories d'action		Durée de base	L.6313-1-1°	L.6313-1-2°	L.6313-1-3°	L.6313-1-4°	Echantillonnage de sites	Nouvel entrant en initial
Initial	CA<150 000 €	1 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr	+ 0,5 jr par site échantillonné	-
	CA>=150 000 € et < 750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr		
	CA>= 750 000 €	1,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	1 jr		
Surveillance	CA<750 000 €	+0,5 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr	+ 0,5 jr par site échantillonné	+0,5 jr
	CA>=750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr		
Renouvellement	CA<150 000 €	1 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr	+ 0,5 jr par site échantillonné	-
	CA>=150 000 € et < 750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr		
	CA>=750 000 €	1,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	1jr		

Retrouvez dans notre « procédure de certification » l'ensemble des modalités applicables. Ce document est disponible sur demande ou en téléchargement sur notre site internet : [www.evolve-certification.fr](http://www.evolve-certification.fr)

## 7- Conditions particulières

### Validité et CGV

La présente proposition est valable 3 mois à compter de la date figurant en page de garde. Passé ce délai, elle sera considérée comme nulle. Les conditions générales applicables dans le cadre de ces prestations sont en fin de document et disponibles sur notre site internet mentionné plus haut. La signature de la présente proposition vaut engagement à respecter ces conditions.

### Honoraires

L'ensemble de nos honoraires est assujetti à la TVA en vigueur lors de l'exécution de la prestation.

## **Facturation**

Les factures doivent être réglées au comptant avant toute prestation d'audit et leur règlement s'effectue par virement bancaire.

## **Conditions de paiement**

Le paiement est à effectuer à réception de facture.

## **Annulation et report d'audit à l'initiative du client**

De 0 à 15 jours calendaires<sup>1</sup> : 100% des honoraires seront facturés

De 16 à 30 jours calendaires<sup>1</sup> : 50% des honoraires seront facturés

Plus de 60 jours calendaires<sup>1</sup> : 100% des frais engagés non remboursable sur justificatifs

Le règlement est réalisé au comptant sur présentation d'une note d'honoraires.

## **Spécificité liée à l'accréditation ISO 17065 : 2012**

L'entreprise s'engage à respecter les points suivants :

- a) Répondre en permanence aux exigences de certification, incluant la mise en œuvre les changements appropriés qui sont communiqués par l'organisme de certification ;
- b) Si la certification s'applique à une production en série, l'entreprise doit s'assurer que le produit certifié continue de répondre aux exigences du produits ;
- c) Prendre toutes les dispositions nécessaires pour :
  - 1 – la conduite de l'évaluation et la surveillance (le cas échéant), y compris la fourniture d'éléments en vue de leur examen tels que : de la documentation et des enregistrements, l'accès au matériel, aux sites, aux zones, aux personnels et sous-traitants du client concernés,
  - 2 – l'instruction des réclamations,
  - 3 – la participation d'observateurs, le cas échéant ;
- d) Faire des déclarations sur la certification en cohérence avec la portée de la certification ;
- e) Ne pas utiliser la certification ou le marquage de ses produits d'une façon qui puisse nuire à l'organisme de certification ni faire de déclaration sur la certification ou le marquage de ses produits que l'organisme de certification puisse considérer comme trompeuse ou non autorisée ;
- f) En cas de suspension, de retrait ou à l'échéance de la certification, cesser d'utiliser l'ensemble des moyens de communication qui y fait référence et remplir toutes les exigences prévues par le programme de certification (par exemple renvoi des documents de certification) et s'acquitter de toute autre mesure exigée ;
- g) Si l'entreprise fournit des copies de documents de certification à autrui, il doit les reproduire dans leur intégralité ou tel que spécifié par le programme de certification ;
- h) En faisant référence à la certification de ses produits dans des supports de communication, tels que documents, brochures ou publicité, se conformer aux exigences de l'organisme de certification et/ou aux spécifications du programme de certification.
- i) Se conformer à toutes les exigences qui peuvent être prescrites dans le programme de certification du produit relatives à l'utilisation des marques de conformité et aux informations relatives au produit ;
- j) Conserver un enregistrement de toutes réclamations dont il a eu connaissance concernant la conformité aux exigences de certification et mettre ces enregistrements à la disposition de l'organisme de certification sur demande, et

---

<sup>1</sup> Avant le premier jour d'audit, y compris étape 1 ou pré-blanc

1 – prendre toute action appropriée en rapport avec ces réclamations et les imperfections constatées dans les produits qui ont des conséquences sur leur conformité aux exigences de la certification ;

2 – documenter les actions entreprises.

k) Informer sans délai, l'organisme de certification des changements qui peuvent avoir des conséquences sur sa capacité à se conformer aux exigences de la certification.

Exemple de changements :

- La propriété ou le statut juridique, commercial, et/ou organisationnel ;
- L'organisation et la gestion (par exemple le personnel clé tel que les dirigeants, les décisionnaires ou les techniciens) ;
- Les changements apportés au produit ou à la méthode de production ;
- Les coordonnées de la personne à contacter et les sites de production ;
- Les changements importants apportés au système de management de la qualité.

## 8- Transfert de votre certification

Afin qu'**evolve** puisse émettre votre nouveau certificat, notre organisme doit procéder au transfert de votre certification. Ceci implique de nous adresser par mail les éléments suivants :

- les raisons de la demande de transfert ;
- toute(s) éventuelle(s) réclamation(s) reçue et les actions entreprises,
- les 3 derniers rapports d'audit du cycle précédent,
- les éventuelles non-conformités et la documentation s'y rapportant,
- une copie de votre certificat en cours,
- un éventuel courrier de suspension de votre organisme de certification d'origine, et ce, jusqu'au transfert effectif de votre certificat, soit en renouvellement, la prochaine date anniversaire de celui-ci

En cas de transfert, la validité de la présente proposition sera soumise aux résultats positifs de la revue de transfert et à la programmation de l'audit avant l'échéance des certificats.

## 9- Renouvellement de votre certification

La validité de cette offre est soumise à la programmation de l'audit de renouvellement avant l'échéance du certificat.

## 10- Visite de confirmation COFRAC

Dans certaines situations exceptionnelles, si des éléments soulèvent des questions quant à la réalité ou l'efficacité d'un audit réalisé par **evolve**, le COFRAC peut être amené à organiser une évaluation complémentaire. Celle-ci vise à s'assurer que les rapports d'audit fournis par **evolve** reflètent fidèlement la situation du prestataire certifié ou candidat.

Cette démarche, appelée "visite de confirmation", se déroule en présence d'un représentant d'**evolve**, soit sur le site du prestataire s'il dispose de locaux, soit, à défaut, dans les locaux d'**evolve**.

Lorsque cette visite est sollicitée, elle est obligatoire et ne peut être différée. Elle fera l'objet d'une facturation par evolve, en toute transparence.

La durée de cette intervention est adaptée selon les spécificités de la situation, notamment en fonction du nombre de catégories d'action à examiner, afin de garantir une évaluation efficace et respectueuse du temps de chacun.

## 11- Tarif des prestations complémentaires

Emission d'un certificat supplémentaire (Hors contrat)	50€ HT	<input type="checkbox"/>
Édition d'un certificat en langue étrangère	150€ HT	<input type="checkbox"/>
Rapport d'audit en langue différente de celle de l'audit	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Audit complémentaire suite à non-conformité majeure, ou audit supplémentaire	Tarif jour	
Audit de nuit ou sur week-end (samedi/dimanche)	Tarif majoré de 20%	
Audit supplémentaire (axe spécifique)	Tarif jour	
Visite de Confirmation déclenchée par le COFRAC	Tarif jour	
Demande de modification du contrat ayant un impact sur la durée d'audit	150€ HT	
Réunion de clôture institutionnelle (Hors contrat)	200€ HT	

## 12- Acceptation de l'offre

Pour valider l'acceptation de la présente proposition, nous vous remercions de bien vouloir nous la retourner datée et signée par mail.

Cet acte vaut acceptation des clauses du présent document ainsi que celles du programme de certification en vigueur joint et de l'ensemble des annexes éventuelles liées à l'offre.

Le signataire certifie être dûment habilité à engager l'ensemble des sites ou entités concernés dans le processus de certification faisant l'objet de la présente offre.

La présente proposition est valable 3 mois à compter de sa date d'envoi.

Fait à **ALIXAN**

Le **lundi 19 janvier 2026**

Fonction : **Directeur Commercial**

Nicolas Rohrer :



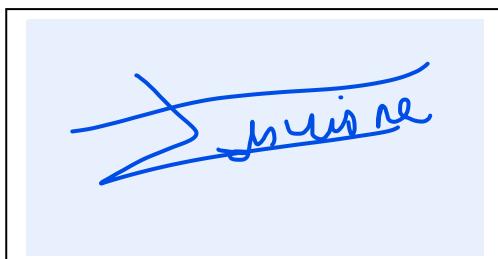
**evolve**  
1 Rue Mars Seguin  
26300 ALIXAN  
RCS Romans : 951 407 006

Pour **3 A DN (3 A DN)**

Prénom & Nom : Nathalie DEBUISNE

Fonction : Dirigeante

Signature :



**3 A DN** | ACCOMPAGNEMENT  
ACTION  
Nathalie DEBUISNE  
Coach Professionnel Certifié  
3 Rue Jean Cocteau - ZAC Montvrain II  
91540 Mennecy  
+33 (0)6 75 98 07 52 contact@3-adn.com  
SIRET 914 533 922 00011 N° DNA 11 91 09529 91

# Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e),

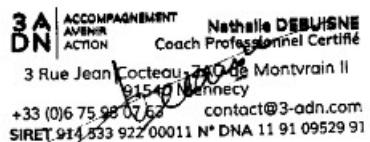
Représentant de 3 A DN (3 A DN)

Déclare ne pas avoir, à la date de conclusion du contrat, conclu un contrat de certification avec un autre organisme certificateur pour les catégories d'actions sollicitées ni fait l'objet d'un refus ou d'un retrait de certification de moins de trois mois sur ces catégories.

Date de fin de certification en cours de validité (le cas échéant) : A

Mennecy

Le 20-01-2026



Signature

# Conditions Générales de Vente V02

## ARTICLE LIMINAIRE : DEFINITIONS

### ARTICLE 1 : OBJET

À moins qu'ils ne soient définis autrement, les termes ci-dessous ont les significations suivantes

<b>« Activité de certification » ou « Certificat »</b>	Attestation délivrée par une tierce partie relative à des produits, des processus, des systèmes ou des personnes.
<b>« Activité d'inspection »</b>	Examen d'un produit, d'un processus, d'un service ou d'une installation, ou de leur conception, et détermination de leur conformité à des exigences spécifiques ou, sur la base d'un jugement professionnel, à des exigences générales.
<b>« Activité d'évaluation »</b>	Le processus d'évaluation de la conformité vise à démontrer qu'un produit, un service, un processus, une déclaration, un système ou un individu répond aux exigences applicables.
<b>« Contrat »</b>	A la signification qui lui est donnée à l'Article 1
<b>« Annexe »</b>	Désigne une annexe au présent document
<b>« Article »</b>	Désigne un article du présent document
<b>« Prestataire »</b>	Désigne la société evolve
<b>« Client »</b>	Désigne la personne physique, morale ou l'Association qui commande les prestations auprès de la société evolve.
<b>« Conditions générales de vente » ou CGV</b>	A la signification qui lui est donnée à l'Article 1
<b>« Candidat »</b>	Désigne le cocontractant de la société evolve
<b>« Dossier de candidature »</b>	Dossier comprenant : le formulaire de candidature, la proposition commerciale et la procédure de certification en vigueur
<b>« L'Entreprise »</b>	Désigne également le cocontractant de la société evolve

Un dossier de candidature est envoyé au Candidat dans lequel apparaît toutes les modalités techniques et financières relatives à la mission de la société evolve

### ARTICLE 2 : DUREE ET RENOUVELLEMENT

Le contrat entre en vigueur à la date de signature de la proposition commerciale envoyée par la société evolve au client à la suite de la réception du dossier de candidature dûment rempli, et s'achève à l'expiration de la validité du(s) certificat(s).

Dans le cadre d'une demande de renouvellement du(es)dit(s) certificat(s), auprès de la société evolve, un nouveau dossier de candidature fait l'objet d'un contrat.

### ARTICLE 3 : MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La société evolve se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. (Celles applicables correspondent à la dernière version sur le site internet [www.evolve-certification.fr](http://www.evolve-certification.fr) la date d'application de la nouvelle version devra être indiquée en bas de page).

### ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU CLIENT

Différents engagements, listés ci-dessous, sans que ceux-ci n'aient un caractère exhaustif, incombe au Candidat, à la suite de la signature des présentes le Client s'engage à :

- Collaborer avec la société Prestataire (société evolve) dans le but de faciliter la bonne conduite de la mission notamment en :
- a) Remettant à la société evolve ou à ses représentants habilités tous les documents de travail nécessaires et toutes les informations nécessaires dans le cadre du processus de certification, et ce, dans les meilleurs délais,
- b) Présenter lesdits documents et informations en langue française ou anglaise.

- c) Mettant à disposition un interprète dans le cas où la langue parlé dans le pays n'est ni le français ni l'anglais,
- d) Mettant à disposition un interprète dans le cas où la langue parlée dans le pays n'est ni le français ni l'anglais,
- e) Permettant l'accès aux différents sites d'intervention à la société evolve et à ses représentants habilités, ainsi que tous les matériels nécessaires à l'accomplissement des audits lorsque ceux-ci se déroulent sur site,
- f) Assurant pour toutes les personnes envoyées par la société evolve que toutes les règles d'hygiène et de sécurité sont conformes à la législation et à la réglementation en vigueur,
- g) Certifiant l'exactitude, la complétude et la sincérité de tous documents et informations, ayant un impact sur le processus de certification.
- h) Informer dans les plus brefs délais de tous changements pouvant influer sur le processus de certification notamment concernant l'identité de l'Entreprise, son activité, son système de management, ses effectifs, les personnes ayant pouvoir de décision ou leur(s) représentant(s)
- i) Autoriser la société evolve à recueillir et traiter les données issues d'un audit à distance dans le respect des règles en matière de protection des données et secret professionnel ;
- j) Respecter les dispositions légales et réglementaires ainsi que les règles de certification librement acceptées par les Parties ;
- k) Respecter pendant la durée de validité du ou des certificats, les exigences françaises ou internationales provenant de règles, normes, standards, ou référentiels ;
- l) Se conformer à toutes les exigences qui peuvent être prescrites dans le programme de certification, le règlement d'usage de la marque et la charte graphique relatives à l'utilisation de(s) marque(s) de conformités ;
- m) Ne pas utiliser la certification de manière à nuire à la société evolve ni faire des déclarations erronées ou non autorisées à son sujet ;
- n) Contracter une police d'assurance concernant les conséquences issues de ses fautes, erreurs ou omissions et de tous dommages corporels, matériels ou immatériels causé à des tiers et s'engage à maintenir en vigueur pendant toute la durée du contrat ;
- o) Tenir à la disposition de la société evolve qui pourra la lui demander, la liste exhaustive des documents techniques et supports commerciaux qu'elle a utilisés dans le cadre de la prestation ;
- p) Faire disparaître toutes mentions du ou des certificats et de la marque de tous documents et supports de l'Entreprise et à ne plus utiliser son certificat et cesser toute référence à la certification lorsque le ou les certificats ne sont plus valides pour une raison quelconque.
- q) Accepter la présence du représentant d'un organisme d'accréditation lors des audits.

Le Candidat est informé que la planification de la mission, déterminée par les Parties, est susceptible d'être modifiée notamment en ce qui concerne la durée de l'audit. Un devis additionnel sera, le cas échéant, présenté au Client aux fins de signatures.

### ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE EVOLVE

La société evolve s'engage à :

- a) Mettre en œuvre les moyens appropriés de la meilleures des manières leur mission d'audit et de certification ;
- b) Evaluer le candidat dans le cadre du maintien ou du renouvellement de la certification ;
- c) Délivrer un ou des certificats, si l'audit se révèle satisfaisant sous la marque evolve ;
- d) Informer dans les meilleurs délais le Client de toute modification (ajout ou suppression) des conditions permettant l'octroi de la certification ;
- e) Informer dans les meilleurs délais le Client des modifications impactant le certificat et les rapports d'évaluation établis par la société evolve.

### ARTICLE 6 : CONDITIONS FINANCIERES ET DE REGLEMENT

#### 6.1 Conditions financières

La grille tarifaire est établie dans le dossier de candidature.

Les prix indiqués s'entendent toujours en euros €, Hors Taxes (HT). Ils doivent à ce titre, être majorés du taux de TVA applicable.

En cas de changement de taux, le nouveau taux sera répercuté immédiatement sur la commande en cours.

Les éventuelles prestations d'évaluations additionnelles seront facturées au Client et devront être réglées au préalable desdites prestations.

Si, du seul fait du Client, une évaluation est annulée ou reportée dans un délai inférieur à DIX (10) jours, le prix de ladite évaluation reste dû.

#### 6.2 Conditions de règlement

Les factures établies par la société evolve fixent les délais de paiement et sont payables en euros, uniquement par virement.

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal est due de plein droit. Toute retard de paiement donnera lieu à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (Art D 441-5 du code de commerce). Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.

Important : Si pour quelque cause que ce soit, la procédure de délivrance du certificat est arrêtée, les sommes correspondantes à des travaux réalisés ou engagés par la société evolve sont dues ou restent acquises à la société evolve.

Pour plus d'information, se référer aux conditions particulières.

#### **ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES**

Dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, les données personnelles relatives au Client pourront être amenées à être traitées par la société prestataire ou toute personne dûment habilitée. Toutes les informations, de quelque nature et forme que ce soit que l'une des parties a pu recueillir sur l'autre partie, sont confidentielles. Chaque partie s'engage, d'une part, à ne pas divulguer, ni à communiquer à quiconque tout ou partie de ces informations confidentielles et, d'autre part, à prendre toute disposition pour que cette confidentialité soit préservée.

Les Cocontractants, en qualité de bénéficiaires, s'engagent à ne faire aucun usage des informations confidentielles dans un but autre que l'exécution du contrat. Toutefois, dans le cadre d'une potentielle communication d'informations aux tiers de la part de la société Prestataire, celle-ci s'engage à obtenir, préalablement et par écrit, l'accord du Client sauf disposition contraire dans la procédure de certification.

Le Client, quant à lui, s'engage à ne divulguer aucune information concernant les processus et la méthode utilisée par la société Prestataire dans le cadre de l'évaluation pouvant mener à la certification. Les documents de toutes sortes fournis par les parties demeurent la propriété de chaque partie qui les a fournis.

Les obligations définies par le présent article resteront en vigueur aussi longtemps que les informations confidentielles ne seront pas tombées dans le domaine public.

#### **ARTICLE 8 : RESILIATION**

Si l'une des parties manque à ses obligations, elle peut être mise en demeure par l'autre partie d'exécuter ses obligations dans un délai d'un mois (1) par l'envoi d'une lettre de mise en demeure.

En outre, si le Client, suite à une modification substantielle des présentes, ne les valide pas, la société evolve aura la faculté de résilier le présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans préavis ni indemnité. Dans le cas où la mise en demeure reste sans effet, son auteur a la faculté de résilier le présent contrat et ce, à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis de deux mois. La résiliation du contrat entraîne le retrait du ou des certificats.

Toute résiliation du contrat à l'initiative du Client, donnera lieu au versement de 25% des honoraires du cycle de certification. Les honoraires déjà versés restent acquis.

#### **ARTICLE 9 : CESSION**

Le client ne peut en aucun cas céder ou transférer à un tiers, de quelques manières que ce soit, ses droits et obligations découlant de l'accord, sans s'y limiter par fusion, scission, apport partiel d'actifs ou locations-gérance, sans l'accord préalable, explicite et écrit de evolve.

#### **ARTICLE 10 : FORCE MAJEURE**

La responsabilité de la société evolve ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, en vertu de l'article 1218 du code civil, la force majeure s'entend de « tout événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur ».

#### **ARTICLE 11 : LIMITATION DE RESPONSABILITE**

La Société evolve s'oblige à accomplir toutes les diligences nécessaires à la réalisation de sa Mission. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas d'erreur ou de négligence, dont la charge de la preuve incombe au Client. Dans cette éventualité, l'obligation d'évolue envers le Client à raison des dommages, pertes, et autres préjudices subis au titre desquels sa responsabilité professionnelle est engagée, ne peut quelles que soient les circonstances, la nature et l'importance du préjudice subi, excéder en tout état de cause le montant facturé au titre de la mission par evolve.

#### **ARTICLE 12 : DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable tous les différends qui pourraient survenir relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de leur contrat. Au cas où elles n'y parviendraient pas, les parties porteront leur différend devant la juridiction française compétente dans le ressort de laquelle est établi le siège social de la société evolve.